

Le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF) est le premier effort global qui soutient des initiatives locales destinées à renforcer la résilience communautaire face à aux risques d'extrémisme violent. Partenariat public-privé intervenant à la jonction des problématiques de développement et de sécurité, GCERF s'engage dans les pays partenaires aux côtés des gouvernements, de la société civile et du secteur privé, à soutenir les stratégies nationales qui traitent des facteurs à l'origine de l'extrémisme violent.

### **CONDITIONS PRÉALABLES**

GCERF examine toutes les requêtes officiellement déposées par un membre habilité du gouvernement pour devenir pays partenaire de GCERF, et ainsi permettre au pays de bénéficier de financements dans le cadre du Mécanisme de Financement de Base (MFB). Préalablement au dépôt d'une requête, le Secrétariat de GCERF demande aux autorités gouvernementales de s'assurer que :

1. Le pays remplit les conditions décrites dans le cadre de « la politique d'éligibilité du Mécanisme de Financement de Base de GCERF » disponible sur le lien suivant :  
<http://www.gcerf.org/wp-content/uploads/POLITIQUE-DELIGIBILITE-POUR-LE-CFM.pdf>
2. Consulte les informations disponibles sur le site internet de GCERF, et plus particulièrement les documents suivants :
  - a. Mécanisme de Financement de Base:  
<http://www.gcerf.org/wp-content/uploads/GCERF-Core-Funding-Mechanism.pdf>
  - b. Mécanisme de Soutien du Pays (Country Support Mechanism/MSP):  
<http://www.gcerf.org/grants/mecanisme-de-soutien-au-pays/> (la note consultative sur le MSP plus spécifiquement: <http://www.gcerf.org/wp-content/uploads/CSM-Guidelines-French.pdf>)

### **DEMANDE OFFICIELLE POUR DEVENIR PAYS BÉNÉFICIAIRE**

Après auto-évaluation de l'éligibilité du gouvernement établie sur la base des critères d'éligibilité, un représentant du gouvernement officiellement habilité envoie par courriel une lettre de demande officielle adressée au conseil de fondation de GCERF. La demande officielle doit être rédigée sur papier à entête, directement adressée au Directeur Exécutif de GCERF, Dr Khalid Koser, à l'adresse suivante [info@gcerf.org](mailto:info@gcerf.org), et mentionnant en objet « **Demande officielle pour être considéré comme pays bénéficiaire** ». La lettre doit également contenir les informations suivantes :

1. Contexte et aperçu des enjeux liés à la radicalisation menant à l'extrémisme violent dans le pays bénéficiaire ;
2. Implication du gouvernement pour adresser la problématique, et notamment :
  - a. La reconnaissance officielle qu'il existe effectivement un problème de radicalisation qui mène à l'extrémisme violent au sein du pays;
  - b. L'engagement du gouvernement pour lutter contre la radicalisation menant à l'extrémisme violent au niveau national, mais également l'implication des communautés locales dans cet effort;
  - c. L'affirmation par le gouvernement de sa volonté de soutenir et faciliter l'octroi par GCERF de subventions directement aux communautés concernées, et ce dans un délai

raisonnable. Ceci inclut, mais n'est pas limité à, fournir à GCERF, et/ou ses partenaires, toutes les autorisations, licences, et exemptions nécessaires, ainsi que toute condition juridique pré-requise; et

3. Spécifier les coordonnées du personnel gouvernemental autorisé, comprenant leurs (s) noms, titres, ministères auxquels ils sont rattachés et leurs coordonnées.

### **PROCESSUS D'APPROBATION PAR LE CONSEIL DE FONDATION**

Une fois les éléments ci-dessus établis, le Secrétariat de GCERF procédera à une Évaluation des Besoins du Pays (EBP) destinée à établir une évaluation nationale des niveaux existants de résilience communautaire face à l'extrémisme violent, et déterminer les facteurs de radicalisation. Cette évaluation sera réalisée par une entité externe et indépendante forte d'une expertise en matière de recherche et d'analyse dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent. Cette évaluation sera également examinée par un Comité d'Experts Indépendant (le CEI). Des informations complémentaires relatives à ce processus sont fournies sur demande.

Une fois le processus d'évaluation finalisé, le CEI et le Secrétariat présenteront au Conseil de Fondation la demande du pays, ainsi que les implications stratégiques et opérationnelles de cette demande pour le Secrétariat. Le Conseil peut décider d'approuver l'admissibilité du pays ou remettre sa décision à une date ultérieure.

Si le Conseil approuve l'admissibilité du pays au MFB, le pays sera invité à siéger au Conseil de Fondation en tant que pays bénéficiaire. Le Secrétariat sera invité à initier la collaboration avec le nouveau pays bénéficiaire afin de mettre en place le Mécanisme de Soutien du Pays (voir ci-dessous pour plus d'information).

Le Conseil de Fondation fournira à titre indicatif un délai d'affectation des fonds destinés au pays concerné dans le cadre du Mécanisme de Financement de Base (le MFB).

### **MÉCANISME DE SOUTIEN DU PAYS (MSP)**

La véritable première étape du partenariat entre GCERF et le pays bénéficiaire consiste à établir un Mécanisme de Soutien du Pays (MSP). Le MSP est une entité nationale multipartite, composée idéalement de représentants du gouvernement national, des collectivités locales, de la société civile, du secteur privé, des pays donateurs, des entités des Nations Unies, et d'organisations internationales et régionales actives dans le pays. GCERF facilite et supporte la création ainsi que la mise en œuvre des activités du MSP, qui doit agir comme un catalyseur et fournir une plateforme de collaboration entre les différentes parties prenantes impliquées aux niveaux local, national et international pour un soutien effectif des projets financés.

### **ACTIVITÉS DU MSP**

Le MSP est une entité autofinancée, coordonnée par le gouvernement du pays bénéficiaire. Le MSP est chargé principalement:

- d'assurer un support au niveau national et garantir le respect des solutions apportées par le pays dans la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent;
- de concentrer les efforts destinés à la création, le développement et l'élargissement des partenariats impliquant toutes les parties prenantes du pays et dans tous les secteurs de la société, y compris le gouvernement, la société civile, les agences multilatérales et bilatérales, ainsi que le secteur privé;

- de renforcer la participation des communautés et personnes à risques de radicalisation, ainsi que des personnes vivant dans l'insécurité en raison des violences extrémistes, en apportant des réponses concrètes dans la lutte contre les menaces de radicalisation à la violence;
- de développer, compléter, et coordonner avec les stratégies nationales existantes de lutte contre la violence extrémiste et le terrorisme;
- d'encourager la transparence et le rendu de compte;
- de mener des consultations nationales pour déterminer les priorités en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, qui seront basées sur l'Évaluation des Besoins du Pays (EBP) réalisée au préalable par un organisme indépendant. Ces consultations nationales contribueront à, ou seront basées sur, les stratégies nationales existantes de prévention et de lutte contre la violence extrémiste. Le but de ces consultations nationales est de :
  - i. informer le MSP sur les facteurs contribuant à l'extrémisme violent, et indiquer la composition démographique et géographique des communautés à risque ;
  - ii. convoquer un ensemble unique de parties prenantes, à l'échelle nationale, pour une discussion ciblée sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent; et,
  - iii. contribuer au processus d'élaboration de stratégies nationales dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, comme préconisé par le Conseil de sécurité des Nations unies (S/RES/2178) en 2014; et
- émettre l'Appel à Manifestation d'Intérêt dans le cadre du MFB; recevoir et examiner les demandes de Récipiendaires Principaux Potentiels (RPP) ; et soumettre à GCERF une demande nationale de financement.

#### **COMMENT GCERF SOUTIENT LE MSP?**

Le Secrétariat de GCERF collabore étroitement avec les interlocuteurs clés du gouvernement du pays bénéficiaire afin de :

- mettre en place le MSP;
- rédiger un plan d'action pour le MSP, qui prendra en considération les contraintes spécifiques à chaque pays, le contexte, et les ressources;
- fournir des formulaires et/ou model pour les actions clefs (par exemple, formulaire type pour appel à propositions auprès des récipiendaires principaux ; demandes de subvention ; accord de subvention);
- fournir du personnel pour s'exprimer lors d'événements importants; et
- mettre en relation le MSP et le CEI (le Comité d'Experts Indépendants), afin que le CEI supporte le processus d'examen et d'évaluation des Récipiendaires Principaux Potentiels (RPP).

GCERF facilite et supporte la création, l'établissement et la mise en œuvre des travaux du MSP, y inclus par le biais de visites destinées à :

- contribuer à la création et l'établissement du MSP ; pour rencontrer les parties prenantes clés, y compris les membres potentiels du MSP;
- faciliter et soutenir le processus de consultation nationale; et
- faciliter et soutenir le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour les récipiendaires principaux.